Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200216-20260323-DEL202614-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de BRUSVILY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à 9 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de M. VAYSSE Bernard, le plus âgé des membres du conseil municipal, sur la convocation adressée par le maire sortant.
Date de convocation : 17/03/2026
Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 13 Pouvoir : 0 Exprimés : 13
Présents : Christian BOUGIS, Jacqueline LEYZOUR, Bernard VAYSSE, Chantal ZERBINO, Michel MARIE, Sandrine DUPAS, Philippe HEUVELINE, Julie LE MOIGNE, Thierry BOULAU, Lucy LE BRAY, Paul JAMET, Francine VAYSSE LEFRANCOIS, Bertrand GUESSANT
Absent excusé : Néant
Secrétaire de séance : Lucy LE BRAY

N° 2026-14
Election du Maire

M. VAYSSE Bernard, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau
Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme DUPAS Sandrine et M. HEUVELINE Philippe.

Déroulement de chaque tour de scrutin
Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 13
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	: 00
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	: 00
e. Nombre de suffrages exprimés	: 13
f. Majorité absolue	: 07

.../...

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200216-20260323-DEL202614-DE

Nom prénom candidat	Nombre suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BOUGIS Christian	13	Treize

M. BOUGIS Christian a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,
Lucy LE BRAY

Le Président de séance,
Bernard VAYSSE



